



14ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 103881 | De M. Philippe Folliot (Union des démocrates et indépendants - Tarn) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires étrangères | | Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères |
| Rubrique > outre-mer | Tête d'analyse > COM : Wallis et Futuna | Analyse > ZEE. contrôle. moyens. |
| Question publiée au JO le : 18/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 | | |

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'exploitation faite des résultats de la surveillance satellite confidentielle exercée au profit du contrôle des pêches dans la zone économique exclusive (ZEE) de l'île de la Passion (Clipperton). En effet, face au pillage des eaux riches de Clipperton par des navires sud-américains et asiatiques, cette surveillance satellite complète les moyens mis en œuvre par la France pour la surveillance de cette importante ZEE isolée du Pacifique Est (1 à 2 navires de la marine nationale par an - 4 jours sur zone par an). Le témoignage des éco-opérateurs sur zone, et le résultat de certaines observations exposent la présence de ces thoniers qui ont une capacité d'emport de 1 200 tonnes chacun (en 2012, l'expédition légale « The Clipperton Project » rapportait témoignages et photos de 5 senneurs pêchant simultanément à Clipperton, parfois avec des explosifs largués d'hélicoptères). En 2014, le dispositif français OER, expérimenté sur Clipperton, a exposé l'ampleur de la surpêche et du pillage de nos eaux. Il a récemment été remplacé par le système franco-italien « Trimaran » qui « permet de contrôler les activités de pêche par satellite radar et optique de haute résolution » (sources MinDef). Ainsi, il souhaiterait savoir pourquoi ces rapports de surveillance sont classifiés, quels organismes en sont destinataires et quelles sont les mesures prises par le Gouvernement destinataires des rapports et le ministère des affaires étrangères- vis-à-vis des pays pavillons des navires exposés en action de pêche illégale.